



ADMINISTRATION COMMUNALE DE **MERSCH**

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3/22/0063 du 6 mai 2022 de la Ministre de l'Environnement, la FONDATION LËTZEBUERGER BLANNEVEERENGUNG a été autorisée à l'exploitation d'un centre intégré pour personnes âgées (CIPA) à Rollingen, 47, Rue de Luxembourg.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 17 mai 2022

le secrétaire,
le bourgmestre,